

Tous les panneaux à vitrage scellé MULTIVER sont **GARANTIS pour une période de dix (10) ans à compter de la date de fabrication**, sauf indication contraire. Cette garantie vous protège contre la formation d'un dépôt de poussière et d'humidité sur les surfaces internes du panneau en raison d'un manque d'étanchéité du scellant, ayant pour effets une obstruction appréciable à la vision.

La garantie est assujettie aux conditions suivantes :

- a) L'installation est conforme à nos directives*;
- b) Les produits en contact avec l'unité scellée sont compatibles avec les produits d'étanchéité de cette dernière;
- c) Les verres sont bien appuyés sur des cales d'appui (se référer au GANA *Glazing Manual* pour la dimension, la dureté et l'emplacement);
- d) L'eau qui s'infiltré sous l'unité scellée s'évacue adéquatement;
- e) Le panneau n'a pas été endommagé durant la manutention;
- f) Le panneau n'a pas été soumis à des contraintes physiques ou thermiques;
- g) Le panneau n'est pas constamment exposé à un haut taux d'humidité;
- h) Nos conditions de vente ont été intégralement respectées.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de MULTIVER se limite à fournir un nouveau panneau (excluant les coûts d'installation) livré à ses entrepôts en échange du panneau défectueux sous garantie.

CONTRAINTES

Les unités scellées doivent être protégées contre le bris thermique, il est donc recommandé de toujours garder une bonne circulation d'air sur la surface intérieure du verre. Éviter de laisser les toiles, draperies, rideaux ou autres fermés surtout par temps froid. Les sources d'air chaud ne doivent pas être dirigées directement vers l'unité scellée, mais plutôt être placées à un minimum de 50 cm du verre. Pour empêcher toute concentration de chaleur sur le vitrage, éviter d'y apposer tout carton, papier, affiche ou objet de décoration. L'application partielle ou complète d'enduits ou de films sur un panneau annule la garantie. Les verres teintés ou à motifs demandent une plus grande précaution puisqu'ils s'échauffent sensiblement plus que les verres clairs lorsqu'ils sont exposés au soleil. Assurez-vous de bien suivre ces recommandations afin de prévenir les bris thermiques.

CONDENSATION

La condensation sur la surface du vitrage scellé à l'intérieur d'une pièce est le premier signe visible d'un degré d'humidité ambiante probablement trop élevé. Vous devez contrôler cette condensation afin d'éviter la formation de moisissure et d'augmenter votre confort. Il est recommandé de réduire le taux d'humidité lorsque la température extérieure est froide. Ainsi, à 0°C à l'extérieur, le taux d'humidité de votre maison ne devrait pas excéder 40 %, tandis qu'à -30°C, le taux maximum devrait être de 15 %.

Pour plus d'informations sur les causes de la condensation et ses solutions, veuillez consulter le site Internet de la Société canadienne d'hypothèques et de logement : www.cmhc-schl.gc.ca

IMPORTANT

Le bris de verre n'étant pas garanti, il est important de vous procurer une assurance auprès de votre courtier.

*Afin de s'assurer que l'installation est conforme aux directives selon les normes IGMA, MULTIVER se réserve le droit d'inspecter l'installation des panneaux à vitrage scellé défectueux afin de valider la garantie.